



LA MUNICIPALITE  
D'ORMONT-DESSUS

Ormont-Dessus, le 8 octobre 2024

***La Municipalité d'Ormont-Dessus  
au Conseil communal***

***Préavis municipal n°09-2024, relatif à la demande de cautionnement communal du prêt LPR en faveur de Télé Villars-Gryon-Diablerets SA pour le renouvellement du télésiège Lac Noir – Chaux Ronde et pour le réaménagement de la piste bleue de Chaux Ronde***

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Introduction**

Le but du présent préavis consiste à instrumenter les raisons pour lesquelles la Société Télé-Villars-Gryon-Diablerets SA (ci-après : TVGD) requiert des prêts sans intérêt LPR et LADE pour le remplacement du télésiège Lac Noir - Chaux Ronde par une installation de dernière génération.

En lien avec ce qui précède, le reprofilage de la partie basse de la piste bleue « Lac Noir » est également nécessaire pour assurer la sécurité des skieurs sur cet axe très fréquenté.

Il est à noter que les travaux sont déjà réalisés car le soutien cantonal est venu tardivement. Le coût total de cette réalisation s'est élevé à CHF 10'667'000.00 pour le remplacement du télésiège et à CHF 477'241.00 pour le réaménagement de la piste « Lac Noir ». Son financement est prévu par les fonds propres de TVGD (CHF 2'613'241.00), les fonds perdus LADE du Canton (CHF 1'600'000.00), un prêt sans intérêt relevant de la Loi sur la Politique Régionale (LPR) de CHF 3'899'000.00 et un second relevant de la Loi sur l'aide au développement économique (LADE) de CHF 2'300'000.00.

Devant être cautionnés par la Commune, ces prêts nécessitent donc l'aval du Conseil communal.

## **2. Le projet**

### ***2.1. Télésiège Lac Noir - Chaux ronde***

Le télésiège débrayable 4 places « Lac Noir – Chaux Ronde » est une installation datant de 1995. Avec un débit d'environ 2'200 pers./h, elle a comptabilisé durant la saison 2018/2019 ou la saison raccourcie 2019/2020 (arrêt en mars dû au COVID) environ 600'000 passages, représentant 20 % des passages du domaine skiable.

Axe stratégique, il assure la liaison entre les secteurs de Bretaye et des Diablerets, sur lequel les skieurs peuvent trouver un large panel d'activités. Du fait de fortes attentes durant la haute saison, de nombreux skieurs hésitaient à se rendre sur le secteur des Diablerets depuis Bretaye.

Cette remontée mécanique représente un carrefour névralgique pour le domaine mais également un goulet d'étranglement.

La liaison entre les secteurs précités est indispensable pour répondre à l'attente de la clientèle. Celle des skieurs a évolué puisqu'ils se sont habitués aux remontées mécaniques débrayables, rapides et sûres.

Des temps d'attente trop longs entraînent un report de clientèle vers les autres installations, voire un délaissement de la destination.

Ce télésiège 4 places ne répondait donc plus aux besoins du domaine skiable, en raison de sa capacité de transport insuffisante, en particulier depuis que la liaison avec les Diablerets a été modernisée.

Le projet de renouvellement a consisté à installer un télésiège débrayable 8 places, sur le même tracé que l'installation existante.

La nouvelle ligne compte 3 pylônes de moins (10 pylônes) que l'ancienne installation. Sa capacité a quasiment été doublée, avec des sièges de 8 places permettant un débit de 4'000 pers./h contre 2'200 pers./h. Le moteur de l'installation, de type Direct Drive est plus silencieux, plus performant tout en étant moins énergivore et sans réducteur à huile. Débrayable performante, elle offre la possibilité aux clients de se rendre sereinement et rapidement en direction de tous les axes du domaine skiable en hiver, même s'ils ne disposent que d'une demi-journée.



Source : [www.alpesvaudoises.ch](http://www.alpesvaudoises.ch)

Par voie de conséquence, elle répond aux attentes de la clientèle en lui proposant une offre attractive et compétitive vis-à-vis de la concurrence.

**Les données techniques de ce tronçon sont les suivantes :**

• Projet OFT	n° 73.305
• Altitude station aval câble	1'724.67 m
• Altitude station amont câble	1'984.02 m
• Longueur oblique	943.92 m
• Longueur horizontale	898.20 m
• Dénivellation	259.35 m
• Inclinaison moyenne	28.87 %
• Inclinaison maximale	80.17 %
• Puissance moteur principal, en continu	422.00 kW
• Puissance moteur principal, au démarrage	511.00 kW
• Diamètre du câble porteur-tracteur	48 mm
• Montée	à gauche
• Nombre de pylônes	10
• Nombre de véhicules	60
• Capacité de véhicule	8 personnes
• Capacité horaire	4'000 p/h
• Cadencement	7.20 s
• Vitesse de marche en ligne	max. 5.00 m/s
• Durée du trajet	3.63 min

## 2.2. Piste Lac Noir

Le projet de reprise de la partie basse de la piste du Lac Noir est lié à celui du remplacement du télésiège « Lac Noir – Chaux Ronde ».

Le secteur concerné par le projet consistait en un goulet d'étranglement et un passage obligé pour quasiment tous les skieurs sur le domaine. Au vu de la largeur de la piste et de sa pente sur le tronçon concerné, ainsi que de la nécessité de prendre de la vitesse pour traverser ensuite le plat du Lac Noir, de nombreux accidents avaient lieu chaque hiver. Il était en effet très difficile d'accueillir une mixité de skieurs (débutants et chevronnés) en leur offrant des conditions décentes de sécurité.

De plus, la grande irrégularité du terrain nécessitait un travail très important des engins de damage ainsi qu'une utilisation de neige (parfois artificielle) considérable.

En début de saison, c'était parfois jusqu'à 5 jours de damage qui étaient nécessaires afin de permettre l'ouverture de la piste dans des conditions de sécurité minimales.

Au cours de la saison, le maintien de la piste nécessitait également plusieurs heures de damage quotidiennes, bien plus que pour une piste standard.

Les objectifs du projet étaient donc les suivants :

- diminution du nombre d'accidents sur le tronçon de piste de ski concerné ;
- diminution de la quantité de neige de culture nécessaire et diminution des heures journalières des engins de damage sur le tronçon concerné ;
- amélioration de la skiabilité du tronçon, notamment pour les skieurs débutants.

Les travaux de reprofilage ont été réalisés en déblais / remblais sur une emprise chantier d'environ 3'000 m<sup>2</sup>.

Sur l'hiver 2023/2024, les objectifs ont largement été atteints :

- baisse significative de l'accidentologie ;
- hauteurs de neige nécessaires pour ouvrir la piste passées de 2 – 3 mètres à environ 80 cm (suivi journalier par le système Snowsat des dameuses) ;
- environ 50h00 de damage ainsi que 20h00 de travail au treuil économisées par saison, soit environ 2'000 litres de carburant.

## 3. Les investissements

Les travaux ont été réalisés durant l'été 2022. Les investissements se détaillent de la manière suivante :

### 3.1. Télésiège Lac Noir - Chaux Ronde

Fourniture partie électromécanique, montage, alimentation électrique, transformateur	CHF	7'558'054.00
Génie civil (gares, pylônes, vigie), démontage ancien TS4	CHF	1'685'306.00
Dossier d'impact, gestion de projet et chantier géomètre, expertises	CHF	344'679.00
Frais administratifs, divers et imprévus	CHF	296'225.00
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>CHF</b>	<b>9'884'264.00</b>
<b>TOTAL TTC (estimé *)</b>	<b>CHF</b>	<b>10'667'000.00</b>

\*certaines factures doivent encore être réceptionnées par TVGD et un montant de CHF 20'000.00 a été provisionné à cet effet au calcul ci-dessus.

### 3.2. Piste Lac Noir

Génie civil : sondages, terrassements et fouilles, raccordement électrique, équipements fouilles, ancrage et treillis	CHF	368'334.00
Engineering, gestion de projet et chantier, géomètre, expertises	CHF	67'368.00
Frais administratifs et divers	CHF	7'913.00
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>CHF</b>	<b>443'615.00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>477'241.00</b>

## 4. Répartition du financement et détermination du cautionnement nécessaire

Les grandes lignes du financement sont prévues de la manière suivante et les chiffres qui figurent ici correspondent aux montants des budgets d'investissements arrondis demandés à l'Etat :

### 4.1. Télésiège Lac Noir - Chaux Ronde

Fonds propres	(25.00 %)	CHF	2'470'000.00
Fonds perdus	(16.00 %)	CHF	1'600'000.00
Prêt LADE	(22.00 %)	CHF	2'133'000.00
Prêt LPR	(37.00 %)	CHF	3'732'000.00
<b>TOTAL</b>		<b>CHF</b>	<b>9'935'000.00</b>

### 4.2. Piste Lac Noir

Fonds propres	(30.00 %)	CHF	143'241.00
Fonds perdus	(0 %)	CHF	0.00
Prêt LADE	(35.00 %)	CHF	167'000.00
Prêt LPR	(35.00 %)	CHF	167'000.00
<b>TOTAL</b>		<b>CHF</b>	<b>477'241.00</b>

## 5. Planning

Les travaux ont été planifiés et réalisés de la manière suivante :

- Mars 2021 Dépôt du dossier d'approbation à l'OFT (chapitre 1 à 8)
- Mai 2021 Dépôt du dossier d'approbation à l'OFT (chapitre 9 à 11)
- Août 2021 Obtention du permis de construire
- Septembre 2021 Confirmation de la commande de l'installation
- Hiver 2021-2022 Planification et appels d'offres
- Avril 2022 Début des travaux de génie-civil
- Juin 2022 Début des travaux électromécanique
- Octobre 2022 Essais internes
- 4 Novembre 2022 Réception OFT
- 5 Novembre 2022 Autorisation d'exploiter
- Décembre 2022 Mise en exploitation

## 6. Financement

Comme vu plus haut, TVGD a envisagé le financement de cette affaire en déposant une demande de soutien auprès du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Le financement global est prévu de la manière suivante :

- fonds propres de TVGD, soit CHF 2'613'241.00 ;
- prêts sans intérêt selon LPR (Loi fédérale sur la politique régionale) et LADE (Loi cantonale sur l'appui au développement économique). Ces prêts totalisent dès lors un montant de CHF 6'199'000.00 (respectivement CHF 3'899'000.00 et CHF 2'300'000.00) que les Communes d'Ollon, de Gryon et d'Ormont-Dessus sont appelées à cautionner ;
- aides à fonds perdus accordées par le Canton pour le télésiège, soit CHF 1'600'000.00.

Le 12 août 2024, lors d'une séance commune, les Municipalités de Gryon, Ollon et d'Ormont-Dessus ont confirmé leur volonté de continuer à soutenir TVGD et ont également confirmé, entre autres, la clé de répartition suivante :

- Gryon : 15.35 %
- Ollon : 52.60 %
- Ormont-Dessus : 32.05 %

La Commune sur laquelle les installations sont réalisées assume seule le 25 % du montant à cautionner (1<sup>ère</sup> répartition), le solde est réparti selon les taux ci-dessus (2<sup>ème</sup> répartition).

## 7. Evaluation du risque

Avec ce nouveau cautionnement, la Commune d'Ormont-Dessus totaliserait un montant de CHF 4'315'244.00 (CHF 2'825'159.00 de cautionnements actuels pour le remplacement du télésiège Vioz-Mazots et le réaménagement de la piste de la Jorasse + CHF 1'490'085.00 de nouveau cautionnement) à titre d'engagements en faveur de TVGD.

En tant qu'actionnaire, la Commune d'Ormont-Dessus est déjà largement impliquée dans cette société et en connaît non seulement les résultats financiers réjouissants de ces dernières années, mais aussi le fonctionnement en général. TVGD est une société saine, maîtrisant ses coûts d'exploitation tout en veillant à maintenir des infrastructures modernes et performantes. L'exploitation du domaine skiable de Villars-Gryon-Diablerets et son maintien à un niveau de compétitivité indispensable à sa survie à long terme sont en parfaite adéquation avec les lignes politiques et la structure économique de la destination. Le tourisme représentant l'industrie majeure de la Commune, il est du devoir communal de cautionner cette nouvelle opération.

Pour rappel, le plafond pour les cautionnements et autres formes de garanties fixé par le Conseil communal est de CHF 12'500'000.00. En incluant l'objet du présent préavis, nos engagements seraient de CHF 4'334'544.00 (CHF 4'315'244.00 en faveur de TVGD + CHF 19'300.00 en faveur du CAS Section Chaussy).

## 8. Conclusions

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSUS

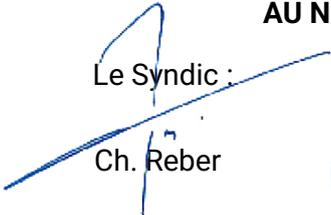
- Vu** le préavis municipal n°09-2024, relatif à la demande de cautionnement communal du prêt LPR en faveur de Télé Villars-Gryon-Diablerets SA pour le renouvellement du télésiège Lac Noir – Chaux Ronde et pour le réaménagement de la piste bleue de Chaux Ronde
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour de cette séance ;

### DECIDE

1. **D'accepter que la Commune d'Ormont-Dessus cautionne l'emprunt contracté par la Société Télé Villars-Gryon-Diablerets SA auprès de l'Etat de Vaud, soit un montant de CHF 1'490'085.00 ;**
2. **De cautionner cet emprunt sur toute sa durée, soit 25 ans ;**
3. **De conditionner cette décision à l'accord formel des Législatifs des Communes d'Ollon et de Gryon.**

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 octobre 2024.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Ch. Reber

 Le Secrétaire municipal :  M. Roch

Délégué de la Municipalité à disposition de la commission : M. Christian Reber, Syndic.